

## PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE POINTE-CLAIRE

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal de la ville de Pointe-Claire tenue le 15 janvier 2019, le Règlement <u>PC-2775-52</u> modifiant le Règlement de zonage PC-2775 relativement au territoire des zones Pa38 et Rc17 (côté nord de l'avenue John-Fisher) et aux usages devant y être autorisés (parcs et terrains de jeux) a été adopté.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis est également donné qu'à la séance régulière du conseil municipal de la ville de Pointe-Claire tenue le 15 janvier 2019, le Règlement PC-2768-7 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire (PC-2768) de façon à préciser l'affectation de l'espace vert situé sur le côté nord de l'avenue John-Fisher a été adopté.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis est par les présentes donné que le **1**<sup>er</sup> **mai 2019**, le Règlement PC-2768-7 a fait l'objet d'un certificat de conformité de la Ville de Montréal.

Ces règlements peuvent être consulté au service des affaires juridiques et du greffe à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, du lundi au jeudi de 8h à midi et de 12h45 à 16h30, le vendredi de 8h à midi, sauf les jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 15ième jour de mai 2019.

PROVINCE OF QUEBEC CITY OF POINTE-CLAIRE

## PUBLIC NOTICE COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the City of Pointe-Claire regular Council meeting held on January 15<sup>th</sup>, 2019, the By-law PC-2775-52 amending Zoning By-law PC-2775, with respect to the territory of Zones Pa38 and Rc17 (north side of John-Fisher Avenue) and to the uses authorized (parks and playgrounds) was adopted.

This by-law will come into force in accordance to the Law.

Notice is also given that at the City of Pointe-Claire regular Council meeting held on January 15, 2019, the By-law PC-2768-7 amending the City of Pointe-Claire Planning Programme (PC-2768) so as to specify the land use designation of the green area located on the north side of John-Fisher Avenue was adopted.

In accordance with the Act Respecting Land Use Planning and Development, notice is hereby given that on **May 1, 2019** by-law PC-2768-7 was the object of a certificate of conformity issued by the City of Montreal.

These by-laws may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, 451, Saint-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:30 a.m. until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m., on Friday from 8:00 a.m. until noon, except on holidays.

Given in Pointe-Claire this 15th day of May 2019.